

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 13 février 2023 à 18 h 30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Marie-Eve Fleury	Représentante des parents
2-	Tanya Gendron	Représentante des parents
3-	Julie Sarrasin	Représentante des parents
4-	Geneviève Bédard (absente)	Représentante des parents
5-	Frédéric Lebel	Représentant des parents
1-	Cynthia Dufour	Responsable du service de garde
2-	Janie Dufour-Vachon	Enseignante
3-	Nancy Hovington	Représentante du personnel de soutien
4-	Shana Banville	Enseignante
5-	Marie-Claude Auclair	Professionnel non enseignant

Sont également présents à la table du conseil :

Alexandre Pelchat

Directeur de l'école

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après vérification du quorum, la réunion débute à 18h30.

005 - CE
22/23-20

Présentation de l'ordre du jour par Mme Gendron.

Mme Julie Sarrasin propose d'adoption de l'ordre du jour.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022

Présentation du procès-verbal par M. Pelchat.

En suivi, M. Pelchat nous informe des points suivants :

- retour sur le sondage intimidation.
- retour sur suivi de formation CÉ.

005 - CE
22/23-21

Les sorties éducatives sont acceptées. Les dates du ski de fond sont complétées. Pour l'année prochaine, l'offre de ski de patin pourrait être proposée pour les maternelles, les premières et les deuxièmes années.

Le sondage SÉVI a été réalisé. Les élèves se sentent en sécurité à l'école bien que le pourcentage soit plus bas que dans les années précédentes.

Mme Janie Dufour-Vachon propose l'adoption du procès-verbal.
Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Temps des spécialistes - information et décision

Les membres ont reçu la proposition de l'équipe-école.

Maternelle	Statu quo	1 h éducation physique 1 h musique (en période de 30 minutes)
1 ^{er} cycle	Statu quo	2 h anglais 3 h musique 4 h éducation physique
2 ^e cycle : 3 ^e année	Statu quo	2 h anglais 3 h musique 4 h éducation physique
2 ^e cycle : 4 ^e année	Statu quo	2 h anglais 3 h musique 4 h éducation physique
3 ^e cycle : 5 ^e année	Statu quo	2 h anglais 3 h musique 4 h éducation physique
Si 5/6 ^e année	Statu quo	3 h anglais 2 h musique 4 h éducation physique 7 h anglais enrichi pour 6 ^e (assumé par la CSSC)
6 ^e année	Statu quo	3 h (Univers social et sciences) 2 h musique 4 h éducation physique
Petits Princes Jardiniers	Statu quo	2 h anglais 3 h musique 4 h éducation physique
Explorateurs	Statu quo	2 h anglais 3 h musique 4 h éducation physique
Aviateurs	Statu quo	3 h anglais 2 h musique 4 h éducation physique

005 - CE
22/23-22

M. Pelchat explique les tâches des enseignants spécialistes (pleines/résiduelles) afin de prendre une décision éclairée.

Le seul élément qui change est le nombre de groupes chez les Petits Princes. La classe multiâge reste à valider à la suite des inscriptions pour la prochaine année scolaire.

Mme Julie Sarrasin propose l'adoption de la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4.	Photo scolaire 2022-2023 - décision
005 - CE 22/23-23	<p>M. Pelchat informe les membres du CÉ que la photo scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 sera les 14 et 15 septembre 2023. La compagnie sera la même que celle de l'an passé, soit Photo Dynamique.</p> <p>Mme Julie Sarrasin propose l'adoption de la proposition. Proposition adoptée à l'unanimité.</p>
5.	Contenus en orientation scolaire et professionnelle - information et décision
005 - CE 22/23-24	<p>M. Pelchat présente le tableau de la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle. Il explique et prend le temps de répondre aux questions.</p> <p>Les échéanciers vont changer pour l'année prochaine.</p> <p>Mme Marie-Eve Fleury propose l'adoption de la proposition. Proposition adoptée.</p>
6.	Accueil des futurs élèves de la maternelle - décision
005 - CE 22/23-25	<p>M. Pelchat veut accueillir les nouveaux élèves de la maternelle et leurs parents afin de créer un premier contact avec les familles. Il est proposé de faire l'accueil des nouveaux élèves de la maternelle le jeudi 8 juin 2023. Les élèves de la maternelle seront en congé et le service de garde accueillera tous les élèves.</p> <p>Mme Marie-Eve Fleury propose l'adoption de la proposition. Proposition adoptée à l'unanimité.</p>

7.

**Plan de lutte pour contrer l'intimidation et lutter contre la violence -
décision**

005 - CE
22/23-26

M. Pelchat présente le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Il décrit les grandes lignes du contenu et les modifications qui ont été apportées dernièrement. Il propose la poursuite du plan de lutte élaboré en 2021-2022.

Les ateliers MooZoom ont été ajoutés. De nouveaux moyens pour développer le sentiment d'appartenance sont ajoutés. Les déclarations d'intimidation sont portées à 2 pour l'année scolaire.

Le dépliant sera remis annuellement. Un message sera fait dans l'Éditout et une version papier sera acheminée aux parents.

Mme Marie-Claude Auclair explique en détail la déclaration d'intimidation.

Mme Tanya Gendron propose l'adoption du plan de lutte contre la violence.

Propositions adoptées à l'unanimité.

8.

Date de l'activité reconnaissance - information

M. Pelchat mentionne qu'il aimerait souligner les efforts déployés par l'équipe-école. Les membres du CÉ aimeraient organiser une activité de reconnaissance. La date proposée est le jeudi 15 juin 2023.

Mme Tanya Gendron s'occupe de la réservation du goûter.

9. Chanterelle en Action - information et décision

M. Pelchat informe des nouvelles directives du centre de services scolaire de la Capitale. Les campagnes de financement ont pour but d'amasser des sommes dans les établissements pour réaliser des projets. Toute campagne de financement doit obligatoirement être :

- Approuvée par résolution du conseil d'établissement ;
- Faite au nom de l'école ou du centre ;

Il revient au conseil d'établissement d'approuver, par résolution, les campagnes de financement et d'en déterminer les modalités, notamment :

- La période durant laquelle se déroulera la campagne de financement ;
- L'utilisation des fonds en cas de surplus ou d'annulation du projet ;
- La façon dont sera payé le montant restant en cas d'insuffisance des fonds amassés ;

005 - CE
22/23-27

Il revient également au conseil d'établissement de déterminer si les sommes seront amassées pour un bénéfice individuel (l'élève participe à la campagne de financement pour réduire le coût de sa participation au projet) ou collectif (les sommes amassées sont mises en commun afin de réduire le coût total du projet pour les élèves ayant participé à la campagne de financement OU pour l'ensemble des élèves). Cette détermination orientera la façon dont seront utilisées les sommes amassées, que le projet se réalise ou non.

Une copie en version papier sera envoyée la semaine avant la campagne de financement pour présenter le projet. Le parent pourra alors décider s'il accepte ou refuse pour son enfant.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10. Suivi plan d'engagement vers la réussite du Centre de services (PEVR)

M. Pelchat présente le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) M. Pelchat présente également la vidéo de M. Lapointe expliquant le plan d'engagement.

À La Chanterelle, le plan d'action et le projet éducatif sont inspirés du plan d'engagement et l'équipe-école met sa couleur.

Un sondage sera envoyé prochainement aux élèves et aux parents concernant les valeurs à La Chanterelle.

Les membres répondent au sondage en lien avec le PEVR.

Un bel échange est réalisé entre les membres du CÉ.

11. Rapport annuel du CSSC 2021-2022 - information

M. Pelchat dépose le rapport annuel du Centre de services de la Capitale. Il invite les membres du CÉ à le consulter.

12. Parole au représentant au comité de parents

Il y aura une autre rencontre concernant le PEVR.

M. Lebel informe les membres du CÉ qu'il y a des élèves de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui doivent se rendre à la polyvalente La Camaradière.

13. Service de garde - information

Il y a un manque de personnel. Le service de garde travaille fort pour jongler avec cette réalité.

Le calendrier scolaire 2023-2024 est en consultation encore, mais en regardant le portrait, le service de garde serait ouvert une seule journée le 28 août 2023. Ce sera à revoir éventuellement quand le portrait sera officiel.

Le service de garde tente d'uniformiser les services avec le centre de service scolaire.

Il y aura un maximum d'inscription pour les sorties scolaires. Il sera ajouté à la régie interne l'année prochaine.

14. Levée de l'assemblée

005 - CE

Levée de l'assemblée proposée par Mme Tanya Gendron à 20h30.

22/23-28

Adoptée à l'unanimité.

Shana Banville, secrétaire de la réunion.

Alexandre Pelchat
Directeur

Tanya Gendron
Présidente

Date